

Renseignements relatifs aux frais d'utilisation des véhicules de fonction

Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2023

Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle

* La nouvelle composition du Conseil des ministres, dévoilée le 20 octobre 2022, entraîne des changements importants pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Malgré cela, l'obligation de reddition de comptes financières demeure inchangée jusqu'au 31 mars 2023.

Mai 2023

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Frais d'utilisation des véhicules de fonction

Exercice financier : 2022-2023

Trimestre : Janvier - Mars

Véhicules	Dépenses		Coût de location
	Essence	Entretien	

Informations complémentaires

— Il n'y a pas de frais d'utilisation des véhicules de fonction pour ce trimestre.